

Que faire si vous soupçonnez une intoxication ?

Aérez, évacuez et appelez les secours



Si vous avez des maux de tête, des nausées, des vomissements... pensez au monoxyde de carbone...

En cas de suspicion :

- 1 Aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres.
- 2 Arrêtez vos appareils à combustion si possible.
- 3 Évacuez les locaux et bâtiments.
- 4 Appelez les secours :
 - Numéro unique d'urgence européen (112)
 - Les Sapeurs Pompiers (18)
 - ou le SAMU (15).
- 5 Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel.



Il faut être encore plus vigilant lors d'intempéries exceptionnelles, de grands froids ou de périodes de redoux, car les appareils sont davantage sollicités et leur fonctionnement peut être perturbé.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

- Le centre anti-poison relevant de votre région.
- Un professionnel qualifié (plombier-chauffagiste, ramoneur...).
- La Direction départementale des affaires sanitaires et sociales de votre département.
- Le Service Communal d'Hygiène et de Santé de votre mairie.

Consultez les sites www.sante.gouv.fr
www.logement.gouv.fr

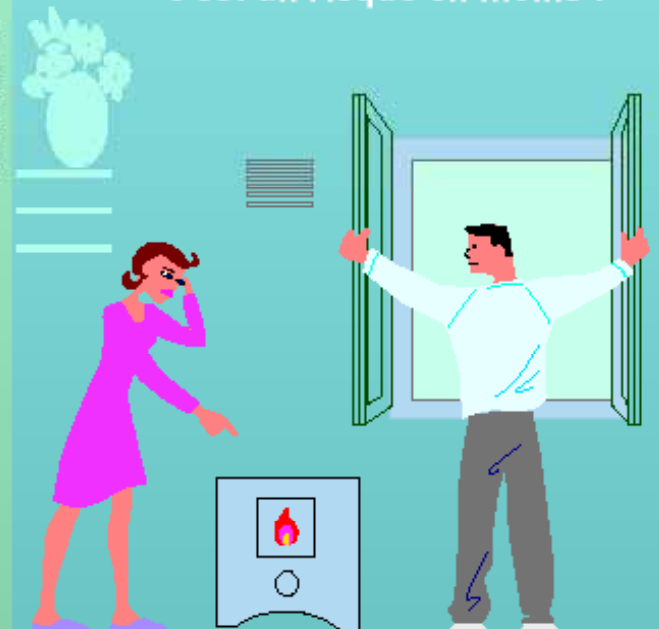
*Dossier : "Prévenir l'intoxication au monoxyde de carbone"

En partenariat avec :



Risque d'intoxication au monoxyde de carbone

A la maison, un réflexe en plus, c'est un risque en moins !





Pourquoi est-ce dangereux ?

C'est un gaz invisible, inodore, toxique et mortel

- Le Monoxyde de carbone est un gaz indétectable. Il est le résultat d'une mauvaise combustion, quelle que soit la source d'énergie : bois, gaz (naturel, butane, propane ou pétrole liquéfié), charbon, essence...
- Il agit comme un gaz asphyxiant très toxique prenant la place de l'oxygène dans le sang. Il peut s'avérer mortel en moins d'une heure.

Il provoque 2 types d'intoxication :

- L'intoxication faible ou chronique : elle se manifeste par des maux de tête, des nausées et de la fatigue. Elle est lente.
- L'intoxication grave : plus rapide, elle entraîne des vertiges, des troubles du comportement, des pertes de connaissance, le coma ou le décès.

Ces intoxications peuvent laisser des séquelles à vie.



Le monoxyde de carbone est responsable de 6 000 intoxications par an en France et de près de 300 décès.



Quelles sont les causes du danger ?

Une mauvaise combustion et une mauvaise aération

1 Les appareils de chauffage ou de production d'eau chaude mal entretenus

Si vos appareils ne sont pas correctement entretenus, les combustibles y brûleront mal, ce qui risque de provoquer une émission de monoxyde de carbone.

2 Une mauvaise aération du logement

Une flamme a besoin d'air pour brûler. Si l'air de votre logement n'est pas suffisamment renouvelé, la combustion au sein de vos appareils sera incomplète et émettra du monoxyde de carbone.

3 Les fumées mal évacuées

Un conduit d'évacuation bouché ou obstrué ne permet pas aux gaz issus de la combustion de s'évacuer.



Le non respect des consignes d'utilisation des appareils à combustion peut conduire à des risques d'intoxication au monoxyde de carbone.



Comment éviter les intoxications ?

Avec de la vigilance et des gestes simples

- 1 **Faites vérifier chaque année vos installations par un professionnel :**
 - chaudières,
 - chauffe-eau et chauffe-bains,
 - cheminées, inserts et poêles,
 - conduits d'aération
- 2 **Aérez votre logement même en hiver et ne bouchez jamais les entrées d'air.**
- 3 **Faites effectuer un ramonage mécanique de vos conduits et cheminées au moins une fois par an.**



N'utilisez pas pour vous chauffer :

- des chauffages d'appoint en continu ; ils ne sont pas raccordés à l'extérieur et doivent être utilisés dans des pièces ventilées ;

- des appareils non destinés à cet usage (réchauds de camping, panneaux radiants, fours, braseros...).

N'utilisez pas en intérieur un groupe électrogène.